

RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LA HIÉRARCHISATION DES RECOMMANDATIONS ISSUES DE L'ÉVALUATION INDÉPENDANTE DU PROE ET DE L'ÉVALUATION À MI-PARCOURS DE SON PLAN STRATÉGIQUE 2017-2026 (ICR-MTR)

Groupe de travail ICR/MTR du PROE Recommandations pour une action immédiate du Secrétariat	RÉPONSE ET MISE À JOUR DU SECRÉTARIAT
<p>Recommandation 8</p> <ul style="list-style-type: none"> i. la Direction générale du PROE renforce son engagement en faveur de la mise en œuvre de la Politique sur l'égalité des genres du PROE, avec un membre de l'équipe dirigeante identifié comme Défenseur de l'égalité des genres pour diriger sa mise en œuvre ; ii. les travaux du Groupe de travail sur l'intégration de l'égalité des genres et de l'inclusion soient renforcés afin de s'assurer qu'ils se traduisent dans les systèmes et processus de gestion et de prise de décision du Secrétariat ; et iii. le Secrétariat mette à jour la Politique sur l'égalité des genres du PROE (2016) de manière à refléter les développements de la théorie et de la pratique en matière de GESI dans la région du Pacifique. Ces mises à jour porteraient sur : <ul style="list-style-type: none"> • la reconnaissance de l'intersectionnalité de la vie des femmes et des filles et d'autres groupes divers et marginalisés, notamment les LGBTQI et les personnes vivant avec un handicap ; • les politiques spécifiques relatives à la réponse au harcèlement sexuel et à la violence familiale ; • un engagement à former le personnel du PROE pour lui permettre de mettre en œuvre efficacement tous les aspects pertinents de la Politique sur l'égalité des genres à travers leur travail avec les membres insulaires ; • une approche systématique de la planification, du suivi, de l'évaluation et de la rédaction de rapports sur le travail fait en termes de GESI par le PROE à travers des programmes et projets. 	<p>Le Secrétariat réaffirme son engagement en faveur de l'intégration de la dimension de genre, comme en témoignent les actions suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Le Secrétariat dispose de deux Défenseurs de l'égalité des genres. En 2021, l'équipe de direction a nommé la Directrice générale adjointe comme Défenseuse de l'égalité des genres de l'équipe de direction avec Mme Ofa Kaisamy. La Directrice générale adjointe est activement engagée et impliquée dans la conduite des activités du Secrétariat en matière d'égalité de genre aux côtés de Mme Ofa Kaisamy. 2) La question de l'égalité des genres est un point permanent des réunions mensuelles de l'équipe de direction. Par l'intermédiaire des Défenseurs de l'égalité des genres, le Groupe de travail sur le genre, l'égalité, l'inclusion et l'intégration (GEIM) présente des mises à jour mensuelles à l'équipe de direction afin de l'informer des activités liées à la parité au niveau de l'organisation, du programme et du projet. 3) La Politique sur l'égalité des genres du PROE est actuellement examinée par Alinea Consultants. Cet examen devrait être finalisé à la fin du mois de juin 2023. Il vise à évaluer les enseignements tirés de l'application de la politique et à fournir des recommandations sur le renforcement de l'égalité des genres et de l'inclusion sociale par le biais d'une politique sur le genre révisée pour les cinq prochaines années. L'un des principaux objectifs du projet de politique est d'établir et de renforcer les moyens d'exécution afin de s'assurer qu'elle est effectivement mise en œuvre, tout en notant qu'elle nécessitera un niveau substantiel de ressources. Le Secrétariat reconnaît qu'il ne dispose pas de ressources suffisantes et s'efforce d'en mobiliser davantage pour soutenir la mise en œuvre de la Politique sur l'égalité des genres. C'est l'une des actions prioritaires que le Secrétariat doit entreprendre avec l'aide des bailleurs de fonds et des partenaires.

Groupe de travail ICR/MTR du PROE Recommandations pour une action immédiate du Secrétariat		RÉPONSE ET MISE À JOUR DU SECRÉTARIAT
		<p>4) Le GEIM continue de s'engager activement dans la promotion et le soutien des activités liées à l'égalité des genres dans l'ensemble de l'organisation. Le GEIM compte des représentants de tous les programmes et départements techniques.</p> <p>5) L'une des principales fonctions du GEIM est de servir de centre d'échange d'informations sur les activités et les questions liées à l'égalité des genres dans l'ensemble de l'organisation, afin de garantir le partage des informations et de renforcer la coordination entre ces différentes activités, en particulier celles menées au niveau des projets.</p>
Recommandation 5	<p>La Conférence du PROE réaffirme son engagement en faveur du développement Cadres de partenariat stratégique par États et Territoires (CPSPT) en collaboration avec le Secrétariat du PROE suivant le processus qui a été approuvé lors de la rencontre du Conseil exécutif de 2020. Que les cadres intègrent une exigence mutuelle de rapport d'étape semestriel. Que les cadres soient élaborés et mis en œuvre avec tous les membres insulaires d'ici la prochaine Conférence du PROE.</p>	<p>Conformément à la deuxième décision du Conseil exécutif sur le point 9.3 de l'ordre du jour, le Secrétariat a entrepris les actions suivantes pour faire avancer le processus d'élaboration des CPSPT :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) En 2021, le processus d'élaboration des CPSPT a été lancé avec les Îles Salomon, le Vanuatu, les Îles Marshall et les Palaos. Des discussions d'information ont également eu lieu avec les ministères des Ressources naturelles et de l'Environnement des Tokélaou et du Samoa. 2) Les discussions sur les CPSPT se sont d'abord déroulées de manière virtuelle en raison de la fermeture des frontières pendant la période de COVID-19 de 2021 à 2022. 3) Le Secrétariat a mis en place en 2021 un groupe de travail interne sur les CPSPT chargé de soutenir et de faciliter le processus des CPSPT. Des structures similaires ont également été mises en place au niveau national pour soutenir le processus CPSPT dans les pays. 4) La circulaire 23/09 du PROE a été diffusée pour inviter les Membres des ÉTIO à manifester leur intérêt pour le lancement des CPSPT dans leurs États et Territoires respectifs. L'appel visait à encourager les membres à indiquer leur intérêt pour permettre au Secrétariat de les inclure dans son plan de travail pour 2023. 5) Depuis janvier 2023, à la levée complète des restrictions de déplacements, le Secrétariat et les points focaux nationaux du PROE aux Îles Salomon, aux Îles Marshall et aux Palaos ont relancé le processus des CPSPT et organisé des consultations en personne avec les parties prenantes. Les CPSPT des Îles Marshall et des Palaos devraient être signés lors de la Conférence du PROE en septembre 2023.

Groupe de travail ICR/MTR du PROE Recommandations pour une action immédiate du Secrétariat		RÉPONSE ET MISE À JOUR DU SECRÉTARIAT
		6) Le Secrétariat prévoit de continuer à travailler avec les ÉTIO restants à l'élaboration de leurs CPSPT. Le Secrétariat prévoit que le processus sera probablement finalisé pour couvrir l'ensemble des 21 ÉTIO en 2024, en vue de la présentation d'un rapport au Conseil exécutif en 2024.
Recommandation 25	Que la Conférence du PROE envisage d'exiger du Secrétariat la mise en place d'un mécanisme externe et indépendant de règlement des différends, créant ainsi une plateforme neutre qui permette de traiter et juger les griefs du personnel après épuisement des autres procédures de règlement des litiges, telles que celles prévues par l'article 12 du statut du personnel.	La Stratégie en matière de ressources humaines a été approuvée par le Conseil exécutif du PROE en septembre 2020. Le Secrétariat a entamé la mise en œuvre de la Stratégie au cours du dernier trimestre de 2020. Dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie en matière de ressources humaines, le Secrétariat a engagé un consultant indépendant pour analyser, examiner et recommander des mesures pour valider et traiter les griefs sur le lieu de travail, y compris l'élaboration de politiques et de systèmes pertinents qui protègent les droits et les préoccupations de toutes les parties concernées. Ce travail est actuellement en cours et devrait être achevé d'ici la fin du mois de juin 2023. Le personnel a été largement impliqué et consulté dans l'ensemble du processus par le biais d'un accord qui prévoit la codirection des priorités thématiques par les représentants de l'équipe de direction et du Comité consultatif du personnel.
Recommandation 26	Que la Conférence du PROE exige du Secrétariat un soutien au Comité consultatif du personnel pour sa réforme en tant qu'organisation syndicale à entité unique avec un meilleur niveau d'indépendance et opérant conformément aux normes de l'OIT.	Le Comité consultatif du personnel (CCP) est indépendant de l'équipe de direction et du Conseil exécutif, comme le prévoit sa constitution. Le CCP participe activement aux principaux processus institutionnels, notamment la mise en œuvre de la Stratégie en matière de ressources humaines 2021-2025, la représentation dans les groupes de résultats de la Stratégie en matière de ressources humaines, la révision du règlement du personnel, entre autres. Le président du CCP est invité à présenter les questions relatives au CCP lors des réunions mensuelles de l'équipe de direction. Actuellement, le CCP est en train de réviser sa constitution, un processus qui est mené par le CCP et ses membres. Le Conseil exécutif et l'équipe de direction soutiennent la révision de la constitution et aideront le CCP dans la mesure du possible dans la révision de la constitution et sa mise en œuvre, tout en gardant à l'esprit le rôle indépendant du CCP. En outre, le CCP doit également veiller à

Groupe de travail ICR/MTR du PROE Recommandations pour une action immédiate du Secrétariat		RÉPONSE ET MISE À JOUR DU SECRÉTARIAT
		s'aligner sur les pratiques des autres agences du CORP et explorer les possibilités de collaboration lorsque cela est approprié et faisable.
Recommandation 20	Que la conférence du PROE exige du Secrétariat qu'il adopte une méthodologie de projet unique et normalisée et qu'il l'applique à tous les projets, y compris une évaluation des risques détaillée et entièrement chiffrée pour tous les projets.	<p>En 2017, le Secrétariat, avec le financement du FEM par l'intermédiaire du PNUD, a élaboré le Manuel du cycle de projet du PROE qui s'applique à tous les projets du PROE, y compris ceux financés par le FA, le FVC et le FEM. Le cycle de projet du PROE vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Garantir l'application cohérente des meilleures pratiques en matière de conception, de mise en œuvre et de suivi des projets, notamment pour garantir le respect des normes et exigences fixées par les bailleurs de fonds ; • Renforcer l'obligation de rendre compte au sein du PROE et entre le PROE et ses parties prenantes ; • Renforcer la transparence du portefeuille de projets du PROE ; et • Optimiser l'utilisation des fonds et du temps afin d'obtenir un impact plus important et des projets plus efficaces. <p>Si le cycle de projet décrit les éléments clés des projets du PROE, de la conception à la finalisation, en garantissant des normes en matière de contenu et de qualité, il est toutefois appliqué de manière flexible, en fonction du type, de l'échelle et de la complexité des projets, ainsi que des exigences spécifiques des bailleurs de fonds.</p> <p>Pour s'assurer que les projets du PROE suivent le cycle de projet, le Groupe d'examen et de suivi des projets (PRMG) a été créé en tant que groupe interne de ressources (i) en tant que groupe de ressources et de dépannage pour fournir des conseils aux chefs de projet tout au long du cycle de projet ; et (ii) en tant que groupe d'évaluation pour examiner les projets et fournir des recommandations à des points de contrôle clés, conformément au déroulement du projet.</p> <p>L'Unité de coordination de projet (UCP) du PROE gère la mise en œuvre du cycle de projet du PROE et aide les chefs de projet à utiliser le cycle de projet et le Système d'information pour la gestion des projets (SIGP), les met en relation avec les ressources de gestion de projet, coordonne les examens aux points de</p>

Groupe de travail ICR/MTR du PROE Recommandations pour une action immédiate du Secrétariat		RÉPONSE ET MISE À JOUR DU SECRÉTARIAT
		<p>contrôle des étapes, et examine et fournit des recommandations lors des points de contrôle des étapes.</p> <p>En termes de gestion des risques, la politique et le Manuel de gestion des risques du PROE s'appliquent à tous les projets du PROE et complètent les exigences des bailleurs de fonds en matière de gestion des risques.</p>
Recommandation 9	<p>La Conférence du PROE envisage de conseiller au Secrétariat de privilégier l'établissement et la mise en œuvre complète du Cadre de planification des résultats, de rapport sur les performances et la formation tel que décrit dans le Plan stratégique 2017-2026, en particulier la composante « formation et amélioration continue », en mettant l'accent sur l'identification des « stratégies et modalités les plus efficaces pour soutenir la viabilité environnementale ».</p>	<p>Le Cadre de planification des résultats, de rapport sur les performances et la formation (le Cadre de résultats) du Plan stratégique 2017-2026 du PROE reste une priorité du Secrétariat. En 2019, le Cadre de résultats 2017-2026 (CR 2017-2026) a été élaboré et approuvé par le Conseil exécutif en 2020. Le renforcement du PIP s'est poursuivi afin de garantir une planification axée sur les résultats, une approche des rapports de performance et l'intégration des enseignements tirés dans le processus du PIP. Des travaux sont en cours pour renforcer la composante « formation et amélioration continue » du Cadre de résultats, qui sont axés sur la formalisation du Cadre d'apprentissage en tant que sous-produit du processus du PIP.</p> <p>Le Secrétariat effectue une série d'examens, de rapports et de planifications annuels en vue du Plan stratégique par objectifs régionaux et organisationnels. Ce processus vise à évaluer les progrès réalisés par rapport aux objectifs, à identifier les principaux enseignements tirés afin d'informer et d'améliorer la mise en œuvre, à renforcer la collaboration entre les programmes et les départements, à contribuer au rapport annuel du PROE et à ajuster les priorités et l'approche afin de mieux cibler et d'améliorer la mise en œuvre. L'un des principaux résultats de ce processus est le PIP qui est présenté à la Conférence du PROE pour approbation.</p> <p>Le Secrétariat renforce actuellement sa capacité de planification stratégique et de coordination, notamment par le recrutement d'un conseiller en planification stratégique qui travaillera avec le conseiller en suivi et évaluation sur le Plan stratégique du PROE et le reliera aux rapports sur l'état de l'environnement aux niveaux national et régional, y compris par le biais des CPSPT.</p>
Recommandation 27	<p>Que la Conférence du PROE demande au Secrétariat de formuler une politique de protection des données personnelles. La politique doit</p>	<p>Le Secrétariat élabore actuellement une politique de protection des données personnelles pour le PROE, sous la coordination de l'Unité juridique du PROE. Dans le cadre du processus d'élaboration d'une politique de protection des</p>

Groupe de travail ICR/MTR du PROE		RÉPONSE ET MISE À JOUR DU SECRÉTARIAT
Recommandations pour une action immédiate du Secrétariat		
	définir un délai pour la conservation de ces données et des procédures pour leur élimination.	<p>données personnelles, l'Unité juridique entreprendra les actions suivantes au cours des prochains trimestres de 2023 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Partager le projet initial de la politique pour examen. • Mener des consultations (en interne avec le personnel et en externe avec des partenaires clés) pour examiner la politique. • Réviser le projet de politique sur la base des commentaires issus des consultations. • Finaliser la politique et la soumettre à l'approbation de l'équipe de direction.